



**LYCÉE PROFESSIONNEL
SEVIGNE**
*151, Rue de la Malcense
59200 TOURCOING
Tél. : 03 20 25 31 43*

Objet du marché :

ACHAT D'OUTILS DE CONFECTION

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Procédure de consultation utilisée : **procédure adaptée**,
en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016
relatif aux marchés publics

**Organe de publication : aji-france.com
Date d'envoi à l'organe de publication : 6 mars 2019**

**Personne responsable du marché..... : Proviseur du LP Sévigné - Tourcoing
Personne responsable du suivi de l'exécution du marché : Gestionnaire du LP Sévigné - Tourcoing
Comptable assignataire des paiements..... : Agent comptable du lycée Colbert**

Le présent règlement de consultation comporte 3 feuilles numérotées de 1 à 3

ARTICLE I : PRESENTATION DE LA PROCEDURE :

1.1 - Mode de passation du marché :

Il s'agit d'une procédure adaptée.

1.2 - Objet et forme du marché :

Le marché à conclure est un MAPA qui a pour objet la location, la maintenance de photocopieurs neufs et le remboursement du restant dû au prestataire actuel. Le descriptif du matériel figure dans le cahier des charges joint constitutif du marché.

Aucune variante ne sera acceptée.

Les prestations sont à exécuter dans les locaux de l'établissement, à l'adresse figurant en première page du présent document.

La totalité des dispositions du contrat prennent effet à compter du 1er avril 2019.

1.3 - Allotissement :

Le marché à conclure est constitué d'un lot unique.

1.4 - Modalités de règlement du marché :

Les modalités de règlement figurent à l'article 11 du cahier des charges joint au dossier de consultation. Le paiement doit intervenir dans un délai maximum de 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement. Il est effectué par virement administratif au compte du titulaire.

L'unité monétaire de paiement est l'Euro.

ARTICLE 2 : PRESENTATION DES OFFRES :

Les candidats doivent présenter leur proposition à l'aide des documents décrits ci-dessous, selon les modalités également décrites.

Pour tous les documents, la signature du candidat exigée doit être manuscrite et originale et émaner d'une personne habilitée à engager le candidat.

Cette personne est :

- soit le représentant légal du candidat (président du conseil d'administration, gérant, ...)
- soit toute autre personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du candidat.

Le dossier de chaque soumissionnaire comprendra obligatoirement :

- une présentation des éléments de capacités professionnelles, techniques et financières (moyens, références, qualification professionnelle et certificats qualité, effectifs...),
- l'acte d'engagement, complété, daté et signé,
- l'annexe de l'acte d'engagement, datées et signées. Ces documents présenteront le détail de l'offre du candidat, à savoir :
 - le coût des outils de confection (annexe 1),

- la documentation technique de l'appareil en français (ou descriptif équivalent)

L'acte d'engagement et son annexe, à remplir, sont joints au dossier de consultation établi par le lycée. L'utilisation de ces documents est obligatoire, et aucun autre document d'engagement, par exemple réalisé par le soumissionnaire, ne sera pris en compte. Dans ce dernier cas la proposition sera considérée comme nulle.

Le LP Sévigné se réserve le droit de réclamer au soumissionnaire tout document permettant de juger de la recevabilité de son offre.

ARTICLE 3 : DEPÔT DES OFFRES :

3.1 Adresse et modalités de dépôt des offres :

Le dossier complet du soumissionnaire sera déposé sur la plateforme de publication (AJI).

3.2 Date et heure limites de dépôt des offres :

Le dossier du candidat sera transmis de manière à parvenir au lycée au plus tard le 25 mars 2019, à 12 h.

Tout retard entraînera l'élimination du candidat.

3.3 Inacceptabilité des offres :

Les crédits disponibles pour ce marché sont d'un montant de 25 916.66 euros hors taxe (31 100.00 euros TTC). Toute offre supérieure à ce montant sera déclarée inacceptable.

3.4 Infructuosité des offres :

L'infructuosité sera déclarée si aucune offre ne correspond aux crédits disponibles cités au point 3.3.

ARTICLE 4 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES :

Le candidat est tenu par son offre pendant 45 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

ARTICLE 5 : EXAMEN DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHE :

5.1 Examen des offres :

Les offres non conformes à l'objet du marché sont éliminées.

Afin de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, il sera tenu compte des critères énumérés ci-après par ordre d'importance croissante et pondérés comme suit :

- la valeur technique de l'offre (60 %)
- les services associés (10 %)
- le prix (30 %)

L'examen de la valeur technique et de la qualité environnemental de l'offre se fera sur la base des éléments suivants :

- documents et informations techniques transmis par les candidats,
 - appréciation qualitative du matériel (ergonomie, robustesse, facilité et confort d'utilisation) sur démonstration et/ou essai éventuels des matériels.

5.2 Modalités d'attribution du marché :

L'offre la mieux classée est retenue.

La personne responsable du marché avise tous les autres candidats du rejet de leur offre après attribution du marché.

ARTICLE 6 : RENSEIGNEMENTS :

Les renseignements d'ordre administratif ou technique peuvent être obtenus auprès de :

M. BOULATAIRES, gestionnaire du LP Sévigné
(Tél. 03 20 25 31 43 ; intendant.0590215n@ac-lille.fr).